

mobile ?... Et vous alliez me tuer, vous, dans votre automobile !

— Les Lanturlu se suivent et ne se ressemblent pas, ricanai-je à demi-voix ; mais je me hâtai d'ajouter :

— Mon père s'appelle, en effet, Casimir Lanturlu : est-ce que vous seriez, par hasard, M. Célestin Mitonnet ?

— Justement, et ma fille que voici se nomme Célestine. Bon, je vois ce que vous allez me répondre : qu'il y a réellement du céleste en elle. Fariboles, monsieur ! laissons là ces fadaïses !

Faites-nous savoir plutôt — mais là, sérieusement — si votre père est riche.

— Quatorze mille francs de rente.

— Moi, j'en ai vingt-deux mille... Enfin, ça peut aller.

Là-dessus, je me mis à causer avec M^{lle} Célestine, l'entretenant de mes sentiments, de notre avenir commun, de l'infini plaisir que j'aurais à lui faire parcourir en automobile — oh ! du 20 kilomètres à l'heure tout au plus, afin de pouvoir bavarder gentiment en admirant le paysage — les diverses parties de la contrée qu'elle habite, cette belle Brie où elle est née et que, naturellement, elle met à plus haut prix que le reste du monde.

— Nous aurons un chauffeur, lui disais-je ; nous le choisirons vieux et prudent, et nous lui recommanderons de monter les côtes au pas tandis que nous grimperons à pied par les sentiers — ces jolis sentiers si étroits que des amoureux seuls peuvent y passer à deux, — histoire de marcher dans la verdure et de nous dégourdir les jambes en écoutant de plus près la chanson des oiseaux.

— Tiens, mais qu'est-ce que je deviens, moi, s'exclama, M. Mitonnet, dans ces combinaisons ?

— Dame, vous devenez mon beau-père.

— Mais je ne vous aurai pas plus tôt donné ma fille que, moi, je ne l'aurais plus !

En vérité, je vous le dis, cet homme est profondément égoïste !... Pour le contenter je repartis d'un air aimable :

— Vous viendrez vivre auprès de nous. Vous y gagnerez un enfant de plus... sans compter la suite.

— Quelle suite ? demanda-t-il, pendant que sa fille, l'ange de mes rêves, se mettait à rougir.

— Et en attendant, poursuivis-je sans répondre, nous serons deux à vous aimer.

Cette considération le calma.

— Je ne puis pourtant guère songer à quitter définitivement mes chers administrés.

— Eh bien, vous ne les quitterez que de temps à autre, histoire de passer une semaine avec nous.

— Bonne idée ! Et le soir je ferai ma petite partie de piquet — chacun son dada, n'est-ce pas ? — avec votre cher père, mon ami Lanturlu.

— Comptez sur lui, beau-père. Et maintenant, adieu.

Mais la grande banlieue est très hospitalière : on me retint à déjeuner. Repas copieux, du reste : brochet de la Marne à la mayonnaise, lapin de garenne chasseur, pigeons rôtis, salade, fromage et fruits variés. Oh ! ce fromage, un poème ! Mais je n'insiste pas. Le tout arrosé d'un joli vin de Lorraine et d'un sauterie goutte d'or. Au dessert, M. Mitonnet me demanda de chanter. On chante encore à la campagne. Je ne me fis pas prier et roucoulai de mon mieux — sans que la couleur du vin de Lorraine y fut pour rien — les *Roses de mon jardin* (*), mon obsession actuelle. Ma fiancée applaudit, et me serra la main.

Cependant il fallait songer à revenir. Grâce aux bons soins d'un forgeron habile, l'automobile Proutprout, Teuf-teuf et Cie — ne pas oublier la marque — se retrouvait en état et ne demandait plus qu'à repartir dare-dare, lorsque M^{lle} Mitonnet décida — quelle humiliation pour l'admirable véhicule ! — de le faire conduire tranquillement par un cheval de labour à la plus prochaine gare, bureau de la petite vitesse. Quant à moi, je prendrais, pour rentrer à Paris, le train omnibus 997 qui s'arrête à la halte voisine, et qui me ramènera lentement mais sûrement. Ce que fille désire, son fiancé doit le vouloir. Je n'avais plus qu'à m'incliner, et c'est ce que j'étais en train de faire lorsque l'on m'annonça

le fermier du pays qui venait réclamer le prix de mes victimes.

Mais alors M. Mitonnet eut un joli mouvement :

— Laissez cela, me dit-il, je vous donne ma fille et je paiera les oies.

Médéric CGAROT.

Reponse d'un Magi trat de province à une demande de renseignements

Vous demandez, monsieur, par votre lettre sur les Durand quelques renseignements ; Enquêtes m'ont de vous les faire connaître. Peut-être qu'ils ont de beaux sentiments. Je n'ai reçu contre eux aucune plainte. Ni sur leurs mœurs, ni sur leur probité ; Au village on les rencontre sans crainte. Croyez-m'en, c'est la pure vérité.

Jusqu'à présent je n'ai pas ouï dire qu'ils soient bavards, parlant mal du pro-

chain, Ni que la nuit ils savent s'introduire Adroitement pour voler le voisin.

Ils passent fiers et nul ne les suspecte. Autrement tout se serait ébruité ; Il paraîtrait plutôt qu'on les respecte.

Croyez-moi, c'est la pure vérité.

Aucun d'eux n'est détesté de personne. Nous avons eu quelques assassinats, Pas de danger non plus qu'on les soupçonne.

Ils sont bien vus de tous les magistrats. On ne les voit point avec ceux qui rôdent Et font horreur à la société ;

Ils vivent loin, bien loin de ceux qui fraudent. Croyez-m'en, c'est la pure vérité.

Les filles n'ont point de galanteries. Rien n'autorise à présumer le mal ;

On n'oserait dire des menteries, Leur âme est pure ainsi que le cristal, J'ai cru du moins pouvoir les juger telles, Mais récemment, qui s'en serait douté ?

La sage-femme allait souvent chez elles. Croyez-m'en, c'est la pure vérité.

Et puisqu'enfin c'est pour un mariage, Que vous tenez beaucoup à la santé, Tous ces gens-là n'ont pas mauvais visage, Peut-il courir en eux un sang gâté ?

Point d'yeux gonflés, de plaie ou de furoncles, Tous ils auront belle postérité, Les beaux garçons, les filles et les oncles.

Croyez-m'en, c'est la pure vérité.

J. PÉTRÉAUX.

La Betterave

NOUVELLES DE LA RÉCOLTE ET DE LA FABRICATION

La température a été généralement sèche et belle pendant la huitaine sous revue. La moyenne thermométrique a été un peu inférieure à la normale. Ces conditions ont été propices à la préparation des terres en vue des semailles de printemps. En ce qui concerne la betterave à sucre, les marchés se concluent lentement à des prix sensiblement au-dessous de ceux de l'an dernier. Sur divers points on a commencé à semer.

Touchant l'étendue des ensemencements, les avis varient suivant les localités : tandis que dans certains endroits on prévoit une réduction d'un tiers sur l'an dernier, dans d'autres localités on fera autant de betteraves qu'en 1901 ; dans le Nord, on cite même des rayons où l'on sèmera davantage par suite du recul de la betterave de distillerie. Dans ces conditions, il n'est pas encore possible de savoir au juste quelle sera l'étendue de la superficie betteravière.

A l'étranger, la culture se prépare de tous côtés à entreprendre ses semailles de betteraves. On prévoit, sans pouvoir fournir de chiffres certains, une diminution d'emblavements en Allemagne, Autriche, Belgique, Hollande et une augmentation en Russie.

(Journal des Fabricants de sucre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAINT-QUENTIN GARANTIE DU TRÉSOR PUBLIC

Bureaux : rue de la Caisse d'Épargne, 11
TAUX D'INTÉRÊT : 3 FRANCS
Séances des 5, 6 et 8 avril 1902
518 Versements. 85,776 »
341 Remboursements et intérêts. 67,172 11

La Fourmi

La Fourmi, 23, rue du Louvre, à Paris, qui constitue : 1° En 10 ans un capital ou un revenu ; 2° En 20 ans une dot aux enfants, a encaissé en mars 1902, 95,331 francs (minimum des dépôts : 3 fr. par mois).

Les capitaux épargnés depuis la fondation s'élèvent à 31 millions 874.815 francs, dont 22 millions 472.260 francs ont été remboursés par suite de liquidation de

séries, de décès ou de fermeture de comptes. La différence est représentée par 22.159 obligations (Capitalisation moyenne depuis 1879 : 4 fr. 05 l'an).

Contre 0 fr. 20 envoyés à M. G. Bolle, directeur, on recevra les statuts de la Fourmi ainsi que ceux de la Fourmilière, société d'assurance mutuelle en cas de décès, autorisée par décret du 18 Juin 1895. La Fourmilière complète la Fourmi, elle accepte les contrats de 1.000 à 10.000 francs et réalise l'assurance-vie presque à prix coûtant. Chacun a donc avantage à étudier les combinaisons de cette société ainsi qu'une assurance mixte fort avantageuse, la seule donnant deux capitaux en cas de décès.

On peut souscrire à la 22^e série de la Fourmi qui sera ouverte le 1^{er} Mai 1902.

Pour les renseignements et adhésions, s'adresser, soit au Siège de la Fourmi, soit à ses Correspondants.

Les Correspondants de la Fourmi à Saint-Quentin sont : MM. Rouart, Museux et Cie, banquiers.

L'agent de la Fourmilière à St-Quentin est M. Béranger, 6, place du Palais-de-Justice.

VOUEL. — La gendarmerie de Ternier étant en tournée de communes le 2 avril, passait dans un sentier qui aboutit à la rue du Temple, à Vouël, — sentier assez fréquenté par les braconniers, — lorsqu'elle remarqua un individu, chaussé de pantoufles usées et portant sous un bras un petit paquet enveloppé d'un veston.

Cet individu paraissant étranger à la localité, fut interpellé par les gendarmes, qui voulaient simplement constater son identité, mais il commença par leur répondre de façon arrogante d'abord, puis injurieuse, menaçante et intolérable, tant et si bien qu'ayant fini par consentir à déclarer qu'il se nommait Henri Duraut, âgé de 24 ans, exerçant la profession de manouvrier, occupé au creusement d'un puits à Vouël pour le compte d'un entrepreneur de Chauny, un procès-verbal a été rédigé à sa charge pour injures, menaces et rébellion à la gendarmerie dans l'exercice de son mandat, qui n'est pas souvent facile à remplir, quoi qu'on en dise.

FOLEMBRAY. — Un accident est arrivé il y a quelques jours à M. Armand Guillot, instituteur à Folembrey. Monté sur une bicyclette dont il connaît la manœuvre depuis nombre d'années et dont il use en maître consommé et prudent, il se trouva à un détour de route en collision avec une voiture qui ne gardait pas son côté, et, bien que son allure fut modérée, il ne put éviter une rencontre malheureuse qui occasionna sa chute. Dans celle-ci il se blessa assez grièvement à un bras.

Toutefois cet accident n'aura pas de conséquences graves et M. Guillot en sera quitte pour porter le bras en écharpe pendant quelque temps.

COUCY-LE-CHATEAU. — M. Brachet, receveur ruraliste à Coucy-le-Château, est nommé receveur à Ribemont, en remplacement de M. Charrier, décédé.

GUNY. — Samedi soir, vers 10 heures, M. Frison Camille, manouvrier demeurant au hameau de Boulant, retournait tranquillement chez lui, une bêche sur l'épaule.

Il était arrivé à hauteur de la maison où habite sa belle-mère, lorsqu'il fit la rencontre d'un sieur T..., scieur de long avec lequel il n'est pas en très bons termes.

Sans motif plausible, T... suivit M. Frison pendant une distance de 150 mètres et au moment où ce dernier se retourna, le lâche individu visa M. Frison avec un pistolet chargé à plomb et l'atteignit en pleine figure.

M. Frison tomba alors, et T... s'emparant de la bêche qu'il portait lui en asséna plusieurs coups qui le blessèrent très grièvement.

T... a été arrêté.

AUTREPPES. — La chasse aux canards sauvages a déjà ménagé des surprises fort désagréables à bien des chasseurs et plus d'un a usé sa poudre sur de vulgaires canards privés qui cherchaient leur pitance dans la rivière. Mais dès le premier coup de feu l'erreur est vite reconnue, car le volatile domestique, s'il est épargné par les plombs, poursuit paisiblement sa route en l'agrément de nombreux coins coins.

Certains nemrods indécents — heureusement l'espèce est rare — profitent de l'aubaine pour gonfler leur carnet ; c'est ce qui est arrivé dernièrement à Autrepes où deux chasseurs d'Erloy ont tiré quatre coups de fusil sur trois canards appartenant à M. Barthélemy-Tutin. Les trois canards ont été tirés, et comme la propriétaire était accourue aux coups de feu, les deux chasseurs lui payèrent, mais rien moins que largement, deux de leurs victimes, alors qu'ils lui laissaient la plus mutilée pour comble.

De pareils procédés sont des plus blâmables et une bonne leçon en éviterait probablement le retour.

GUISE. — Le premier avril, vers 4 heures de l'après-midi, M. Denise, marchand de charbon à Flavigny-le-Petit, avait engagé son tombereau, attelé d'un cheval, sur la bascule publique de Guise. Or, pendant qu'il prenait une consommation chez M. Patte, débitant basculeur, son cheval prit le chemin de l'abreuvoir, et les eaux étant fortes, il fut entraîné dans le bras du vieux moulin.

Quelqu'un étant venu avertir M. Denise du danger que courait son cheval, il en fut terrifié, mais M. Patte, ne perdant pas le sang-froid, s'arma d'une échelle et courut sur le mur de soutènement de son jardin pour pouvoir accoster le véhicule inondé.

Et, en un clin d'œil, il y fut descendu et M. Patte fut assez heureux de pouvoir faire rebrousser chemin au cheval et à lui éviter une mort certaine.

On se rappelle à Guise qu'eut lieu au même endroit, la noyade de quelques chevaux appartenant à Mme veuve Caille.

LANDIFAY. — On annonce la mort d'un excellent homme s'il en fut, M. Louis-Jules Grimpret, instituteur honoraire, membre de la Société de géographie de l'Aisne, décédé, dimanche, en son domicile rue Fosse-Saint-Julien, à Laon, à l'âge de 65 ans.

M. Grimpret était, en dernier lieu, instituteur à Landifay où il a laissé, comme partout où il a enseigné, le souvenir d'un maître instruit et bon, aimé de ses élèves et hautement estimé des familles. C'était le type de ces instituteurs modestes et populaires tout entiers à la noble tâche de former les caractères de leurs élèves en les instruisant.

En cessant ses fonctions, bien à regret, M. Grimpret s'était retiré à Laon dont il admirait le paysage et où il avait su se faire beaucoup d'amis. Les dernières années de sa vie ont été attristées par les suites d'une paralysie. Mais il supportait philosophiquement cette terrible infirmité.

C'est un brave cœur, un bon citoyen qui disparaît dit le *Republicain Vervinois*.

DOUILLY. — Cette commune est administrée par un des doyens des maires. En effet, M. Louis-Joseph-Romain Demarolle exerce ses fonctions municipales depuis le 25 août 1840, et fait partie du conseil municipal depuis le 31 mai de la même année. Bien qu'il soit âgé de quatre-vingt-dix ans (étant né le 9 juillet 1811), il ne laisse à qui que ce soit la charge de l'administration communale.

Son prédécesseur fut son père, Jean-Louis-Joseph Romain, qui exerça les fonctions de maire de 1825 au 25 août 1840.

Auparavant, Jean-Louis-Nicolas Demarolle, père du précédent, fut le premier maire de la commune. Il exerça ses fonctions d'abord jusqu'en 1793, puis du 12 germinal an VII jusqu'en 1823.

Il doit y avoir peu de communes qui ont vu les fonctions de maire rester dans la même famille pendant aussi longtemps.

Le mariage zoulou

De la Vie illustrée :

« Le mariage zoulou est entouré de pratiques curieuses, de cérémonies bizarres comme presque toutes les cérémonies de ce genre pratiquées dans le sud de l'Afrique. »

La fiancée revêt ses plus beaux atours qui consistent généralement en bandes d'étoffes de laine et de calicot de couleurs criardes. Naturellement, la jeune fille zoulou, pour mieux se parer,

(*) Les Roses de mon jardin, paroles et musique, chez Laurens, éditeur, faubourg Saint-Denis, 21, Paris.